



Aujourd’hui le 26 octobre, le gouvernement a annoncé par communiqué que le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 100 922 cas confirmés de personnes infectées au Québec (une hausse de 808 cas), 543 personnes sont hospitalisées (baisse de 8), dont 93 personnes sont aux soins intensifs. 10 nouveaux décès s’ajoutent pour un total de 6 153 décès. De ces 10 décès, 2 sont survenus dans les 24 dernières heures, 6 sont survenus entre le 19 et le 24 octobre et 2 sont survenus à une date inconnue. Les prélèvements réalisés le 24 octobre s’élèvent à 19 549, pour un total de 2 985 878.

Tableau synthèse de l’évolution des données¹

Date	Cas confirmés	Décès ²	Hospitalisations	Hospitalisations aux soins intensifs	Prélèvements réalisés
19 octobre	877	18	565 (+33)	100 (+8)	21 902
20 octobre	1 072	10	565	94 (-6)	26 070
21 octobre	1 033	17	553 (-12)	101 (+7)	27 183
22 octobre	905	16	540 (-13)	99 (-2)	26 542
23 octobre	1 009	10	549 (+9)	93 (-6)	25 378
24 octobre	879	10	551 (+2)	97 (+4)	19 549
25 octobre	808	2	543 (-8)	93 (-4)	ND

¹ Prendre note que la majorité des données sont présentées en fonction de leur jour de saisie. Elles sont extraites à 16 h à la date indiquée et couvrent les 24 heures précédentes. Toutefois, la disponibilité des données sur les prélèvements comporte un délai de 24 heures supplémentaires et celles-ci correspondent au nombre de prélèvements réalisés à la date indiquée.

² Il est à noter également que les données antérieures à celles des 24 dernières heures présentées dans la colonne des décès ont été ajustées en fonction des dates réelles de décès, ce qui explique la variation de certaines données par rapport à celles présentées dans les précédents communiqués. Le bilan quotidien des décès est influencé par le temps requis pour la déclaration de décès par le médecin, la période nécessaire pour mener l’enquête attestant que le décès est bien attribuable à la COVID-19 et la saisie au système.

ÉTAT DE LA SITUATION DE LA PANDÉMIE AU QUÉBEC

Lors d’un point de presse tenu à 17 h, le premier ministre du Québec, François Legault, accompagné du ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, et du directeur national de la santé publique, D^r Horacio Arruda, a fait le point sur la situation de la pandémie au Québec. Le premier ministre a tenu à féliciter les Québécois en soulignant que les efforts ont porté fruit. Contrairement à d’autres pays, le nombre de cas a été stabilisé avec un plateau de 800 à 1 000 cas par jour. Il s’est félicité

de la baisse de 85 % moins de cas dans les CHSLD, mais a tenu à rappeler la situation préoccupante au niveau des décès avec une moyenne de 10 personnes décédées par jour.

Le premier ministre a annoncé que les mesures mises en place en zones rouges sont prolongées pour quatre semaines supplémentaires, jusqu'au 23 novembre, afin d'obtenir une baisse soutenue du nombre de cas pendant au moins deux semaines. Il a indiqué que les mesures d'aide aux entreprises sont prolongées pour la même période.

Le premier ministre a ajouté que la situation sera réévaluée dans deux semaines. Si les indicateurs démontrent une baisse soutenue, certaines mesures pourraient alors être assouplies.

Étant donné que la moitié des éclosions sont en milieu de travail, il a indiqué que la CNESST procédera à un « blitz » d'inspections dans les entreprises et les organisations pour enrayer les éclosions. Il a rappelé l'importance de privilégier le télétravail et du maintien des consignes sanitaires, une responsabilité des employeurs. Concernant les entreprises qui ont annoncé leur volonté d'ouvrir malgré l'interdiction et les citoyens qui ne respectent pas les consignes, le premier ministre a indiqué que des interventions seront faites et que des amendes importantes seront distribuées.

Quant aux écoles, il a indiqué que 881 classes sont fermées dans les écoles et a indiqué que l'objectif demeure de les maintenir ouvertes le plus longtemps possible. Conséquemment, il annonce que les élèves de troisième secondaire iront désormais à l'école une journée sur deux à partir de lundi prochain.

MISE À JOUR DES PALIERS D'ALERTE RÉGIONALES

Le ministre de la Santé et des Services sociaux a annoncé vendredi le passage de la ville de L'Épiphanie au palier d'alerte maximale, ce qui signifie que toute la MRC de L'Assomption est maintenant au palier rouge. Les territoires de la MRC de L'Assomption qui font partie de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) étaient déjà rouges.

Les mesures associées à ce changement de zones, comme la fermeture des bars et des restaurants, entreront en vigueur le lundi 26 octobre, dès 00 h 01, soit dans la nuit du 25 au 26 octobre. Celles concernant le milieu scolaire et sportif entreront en vigueur dès le mercredi 28 octobre.

Rappelons que les MRC de Joliette, de D'Autray et des Moulins sont déjà au palier d'alerte maximale. Le reste de la région de Lanaudière demeure au palier orange.

Les mesures applicables pour les zones rouges sont en ligne [ICI](#).

Le communiqué peut être consulté [ICI](#).

SUIVI DE L'ÉVOLUTION DE L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 : RISQUES D'HOSPITALISATION ET PROJECTIONS DES BESOINS HOSPITALIERS - MISE À JOUR DU 23 OCTOBRE 2020

Le ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé, a commenté vendredi la mise à jour des deux rapports de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS), et s'est dit

satisfait de constater que la situation demeure relativement stable et que les projections ne prévoient pas de dépassement des capacités hospitalières au cours des quatre prochaines semaines.

La plupart des données démontrent que la tendance générale demeure stable par rapport à la semaine précédente, notamment quant au nombre de nouveaux cas, et ce, pour tous les groupes d'âge et selon le profil de comorbidité. Le nombre d'hospitalisations affiche lui aussi une certaine stabilité, et pourrait même amorcer une diminution si le taux de transmission demeure constant.

Il faut toutefois souligner une augmentation du nombre de cas et de la proportion de cas du côté des régions extérieures des grandes régions de Montréal et de Québec. Rappelons également que les données colligées, qui se rapportent à la période se terminant le 18 octobre, ne tiennent pas compte de l'effet éventuel des éclosions récentes dans les résidences privées pour aînés.

Pour prendre connaissance des rapports de l'INESSS, consulter la salle de presse du site du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Pour consulter le communiqué, cliquez [ICI](#).

COMITÉ CONSULTATIF DU TRAVAIL ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE - UNE VISION COMMUNE DU TÉLÉTRAVAIL

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale a rendu public vendredi l'avis sur le télétravail du Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM). Dans un contexte de pandémie, cet avis expose la vision commune et l'engagement des membres du Comité, composé des leaders syndicaux et patronaux, à l'égard du télétravail.

L'avis du Comité présente les consensus entre les membres concernant les différents paramètres du télétravail, les avantages et les inconvénients de celui-ci ainsi que les solutions et le rôle des milieux de travail. Il en ressort notamment que le cadre juridique actuel s'applique dans le contexte de télétravail pour tous les milieux de travail.

Le Comité présente également les éléments à considérer pour introduire une politique ou une entente-cadre en matière de télétravail. Les différents milieux de travail peuvent s'en inspirer comme outils afin de baliser leur organisation du télétravail.

L'avis du Comité peut être consulté [ICI](#).

Le communiqué est disponible [ICI](#).

SITUATION DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Les documents qui suivent présentent, à titre indicatif, un portrait global de la situation dans les centres de services scolaires ou commissions scolaires et les établissements scolaires concernant la COVID-19 en date du 23 octobre 16 h.

Pour consulter les faits saillants, cliquez [ICI](#).

Pour la liste des écoles, cliquez [ICI](#).

VOS COURS ET WEBINAIRES DES PROCHAINS JOURS

Nouveauté

Vous demandez-vous comment bien gérer les financements reçus en lien avec la COVID-19?

La FQM se propose de vous accompagner dans la période de préparation budgétaire en prenant en compte le contexte particulier lié à la COVID-19 grâce à un webinaire intitulé « Aide financière COVID-19 et relance économique ».

Cette conférence Web prévue le 5 novembre à 14 h vise à :

- Présenter les options d'utilisation et de comptabilisation de l'aide COVID-19
- Identifier et évaluer les impacts sur la préparation du budget 2021
- Présenter les axes de relance économique (territorial, récréotouristique, commercial)
- Identifier des actions possibles pour relancer l'économie locale

La conférence sera animée par M. Philippe Gamache et M^{me} Julie Jacques de la firme Mallette.

[CLIQUEZ ICI pour vous inscrire](#)

À l'affiche dans les prochains jours

1. [Le lobbyisme et le monde municipal : le mardi 3 novembre 2020, à 10 h 30](#)
2. [La planification stratégique \(nouvelle formule\) : le vendredi 30 octobre 2020 de 13 h à 16 h](#)
3. [La gestion financière municipale : le mardi 17 et le mercredi 18 novembre 2020 de 17 h 30 à 20 h 30](#)

Quelques places encore disponibles pour les cours en classe virtuelle suivants :

- Le mercredi 28 et le jeudi 29 octobre 2020 de 13 h à 16 h - [Assumer son leadership en tant qu'élue : phase 2](#)
- Le jeudi 29 et le vendredi 30 octobre 2020 de 9 h à 12 h - [Maîtrisez vos dossiers municipaux](#)
- Le jeudi 29 et le vendredi 30 octobre 2020 de 9 h à 12 h - [Le marketing territorial, mode d'emploi pour les municipalités et les MRC](#)
- Le vendredi 30 octobre 2020 de 13 h à 16 h - [La planification stratégique \(nouvelle formule\)](#)
- Le samedi 31 octobre 2020 de 9 h à 16 h - [Initiation au coaching](#)

Les prochains webinaires et cafés Web

À raison d'une session par semaine en moyenne, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) vous invite à participer à ses webinaires programmés pendant tout l'automne. *Cliquez sur votre sélection et laissez-vous guider.*

- Le mardi 27 octobre 2020, de 12 h 15 à 13 h – [Midi-Causerie en relations du travail](#)
- Le mardi 3 novembre 2020, à 10 h 30 - [Le lobbyisme et le monde municipal](#)
- Le mardi 3 novembre 2020, à 14 h - [Comment s'y retrouver avec la Loi sur les architectes?](#)

- Le mercredi 11 novembre 2020, à 14h - [Tribune des municipalités sur les besoins en recherche sur l'eau](#)
- Le jeudi 12 novembre 2020, à 14h - [Planifier et intégrer l'agriculture urbaine dans sa municipalité](#)
- Le mardi 17 novembre 2020, à 14 h - [La Berce du Caucase, lutter efficacement contre une plante envahissante toxique](#)
- Le mardi 17 novembre 2020, à 9h - [La « Jauge » de l'évolution au temps de la COVID-19 : Un outil pour mieux situer les besoins d'amélioration et d'innovation des entreprises \(Café Web\)](#)
- Le mardi 24 novembre 2020, à 14 h - [L'accès aux documents et les élus-es : les grands enjeux](#)
- Le mardi 8 décembre 2020, à 14 h - [Médias sociaux : faire face à l'intimidation par une gestion adaptée des commentaires](#)
- Capsule vidéo : Gérer à distance en mode télétravail ([disponible ici](#))

Besoin d'une session de rattrapage? [Cliquez ici.](#)

Les cours en formule privée

Tous les cours du Répertoire de formation sont offerts en formule privée et... à distance. Pour en savoir plus, communiquez avec nous au competences@fqm.ca.

Et toujours 25 % de remise pour les membres grâce au code promotionnel transmis à votre municipalité.

Toute une équipe à votre service!

- Un conseil, une question : competences@fqm.ca
- Votre Répertoire complet de formation municipale de la FQM, de l'ADMQ, de la COMBEQ et de la MMQ : téléchargez-le dès à présent en cliquant [ICI](#).

La formation municipale à distance

